

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-040/PR/MDC portant approbation du Budget de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale de l'année 2019.

n° 2019-040/PR/MDC

Ministère

MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES CHARGE DU COMMERCE, DES PME, DE L'ARTISANAT, DU TOURISME ET DE LA FORMALISATION

Date de publication

29 janvier 2019

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2019

Date du numéro

31 janvier 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS**VU** La Constitution du 15 septembre 1992**VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution**VU** La Loi n°150/AN/02/4ème L du 31 janvier 2002 portant adhésion de la République de Djibouti à la Convention de Paris pour la Protection de la Propriété Industrielle, à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et à la Convention de Stockholm créant l'OMPI**VU** La Loi n°49/AN/08/6ème L du 19 avril 2009 portant création de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale**VU** La Loi n°50/AN/09/6ème L du 19 juillet 2009 portant Protection de la Propriété Industrielle**VU** La Loi n°159/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 fixant les redevances de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale**VU** La Loi n°55/AN/14/7ème L du 25 juin 2014 portant organisation du Ministère délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du commerce, des PME, de l'artisanat, du tourisme et de la formalisation**VU** La Loi n°002/AN/18/8ème L modifiant et complétant la loi n° 179/AN/17/7ème L portant redevances de l'ODPIC**VU** Le Décret n°2009-0271/PR/MCI portant organisation de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)**VU** Le Décret n°2011-079/PR/MDCC portant application de la Loi n°50/AN/09/6ème L sur la protection de la propriété industrielle**VU** Le Décret n°2011-143 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC) **VU** Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

VUL'Arrêté n°2012-169/PR/MDCdu 01 mars 2012 fixant le Contenu des Registres de Propriété Industrielle

VULa Séance du CA de l'ODPIC du 09 décembre 2018

VULa Délibération n°12/18/ODPIC/CA portant approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2019 de l'ODPIC

SUR Proposition du Ministre Délégué chargé du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation auprès du Ministre de l'Economie et des Finances.Le Conseil des Ministre entendu en sa séance du 18/12/2018.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Le budget Prévisionnel de la société de l'Etat pour l'exercice 2019 s'établit comme suit (en DJF)

-
- | | |
|--------------------|-----------------|
| – En produits..... | 315 883 099 FDJ |
| – En charges..... | 315 883 099 FDJ |
- ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.
-

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH